

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 9 septembre, à 20h00, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 1 septembre 2026

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 14 - votants 17

Présents : ARTAUD Myriam – BAUDIN Jean-François - BIENVENU Lisa – COURT Christian - DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin - FORGET Dominique – LAUBE Éric – LOIR Caroline - MAISONNEUVE Sylvain – MOLLE Emmanuel – PALLUEL Nathalie - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie

Excusés : Mme PICHET Catherine – M. VOLPE-BELLESSERRE Julien

Pouvoirs de : M. BERARD Maxime à Mme PORTEVIN Christine
Mme CABE Perrine à M. DEJY Guillaume
Mme MARQUES Maud à M. DU PONTAVICE Quentin

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : Mme BIENVENU Lisa

OBJET : Opération façades - toitures- devantures : demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes

N°20260909-03

Rapporteur : Monsieur Sylvain MAISONNEUVE

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre œuvre pour la réfection de l'habitat en Centre-ville et de l'aménagement urbain.

Depuis 1990 avec le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur puis à compter de 2023 avec l'aide du Département des Hautes-Alpes, la commune a mis en place une opération « Façades-Toitures-Devantures » visant à accompagner financièrement les administrés dans la rénovation des façades, de la toiture ou/et de la devanture de leur propriété en Centre-Bourg. Cette opération prend fin le 26/09/2026.

En parallèle en 2015, la commune de Guillestre a intégré le dispositif Petit ville de demain. Puis en 2017, elle a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui sera renouvelée en 2027 pour une durée de 5 ans.

La commune souhaite poursuivre également son accompagnement auprès des propriétaires dans leurs démarches d'embellissement et de réfection énergétique de leur habitat situé en Centre-Bourg. Le Département des Hautes Alpes reste mobilisé sur l'attractivité du territoire et il peut continuer à apporter son aide à la commune.

Ainsi, La commune de Guillestre souhaite solliciter le versement d'une nouvelle subvention d'une durée maximale de 3 ans (2027-2028-2029) auprès du Département des Hautes Alpes et ce pour un montant de 30 000 euros d'aides versées aux particuliers et à hauteur de 50% de cette valeur.

A noter ce montant d'aides est identique à la subvention obtenue par le p avec les aides versées jusqu'alors qui devraient être plus nombreuses du f en 2027 sur le territoire.

Monsieur le Conseiller municipal délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de poursuivre l'opération « Façades toitures devantures » ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les crédits inscrits et dépenses inscrites au budget primitif 2026 ;

VU l'avis du Bureau municipal du lundi 31 aout 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de poursuivre l'opération façades/toitures/devantures ;
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Enveloppe totale des subventions à reverser aux propriétaires	30 000 €	Participation du Département	15 000 €
		Participation communale	15 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

- **SOLLICITE** pour l'opération « Façades-Toitures-Devantures » l'aide financière du Département des Hautes Alpes pour un montant de 50% de l'enveloppe totale des subventions accordées aux propriétaires arrêtée à 30 000€, soit 15 000 € ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au projet et à la demande de subvention et tous les actes s'y rapportant.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 septembre 2026,
Le Maire, Emmanuel MOLLE



Transmis à la préfecture le : 15/09/2026

Publié le : 15/09/2026